

## Compte-rendu du conseil d'administration du 27 janvier 2023

Sous forme de visio conférence

### Membres présents titulaires ou suppléants

Olivier David, vice-président en charge de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Région Bretagne

Anne-Sophie Lamberthon, conseillère régionale Région Pays de la Loire

Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne

Christophe Fenneteau, chef du service de la création artistique, DRAC Pays de la Loire, *pouvoir de Marc le Bourhis*

Benoit Careil, adjoint au maire chargé de la culture, Ville de Rennes

Samia Soultani-Vigneron déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la commission  
Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement  
supérieur et recherche à la Région des Pays de la Loire

Chantal Remoué, conseillère DRAC Pays de la Loire

Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature, Université de Nantes, *pouvoir de Leszek Brogowski*

Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art & esthétique, directeur PUR, Université  
Rennes 2

Stéphanie D'Oustrac, représentante des personnels pédagogiques musique, artiste lyrique et enseignante

Marie-Violaine Cadoret, représentante des personnels pédagogiques musique, professeure de musique  
(suppléante)

Tristan Jezequel, représentant des personnels permanents, coordonnateur parcours DNSPM & Master

Morgane Leroy, étudiante danse

Jeanne Rousseau, étudiante danse (suppléante)

Maximilien Chazan, étudiant musique

Marine Breese, étudiante musique

### Membres titulaires excusés

Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et  
culturelle Région Bretagne,

Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et  
égalité hommes femmes Région Pays de la Loire

Isabelle Chardonner, directrice, DRAC Bretagne

Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne

René Phalippou, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire

Marc Le Bourhis, directeur, DRAC Pays de la Loire

Réza Salami, conseiller délégué à la culture et aux équipements culturels, Brest Métropole

Emmanuelle Bousquet, vice-présidente Culture Université de Nantes

Leszek Brogowski, vice-président Université Rennes 2, professeur de philosophie de l'art, vice-président  
culture, université, *pouvoir donné à Françoise Rubellin*

Rosine Nadjar, intervenante danse

Louise Léger, étudiante musique

### **Membres suppléants excusés**

Franck Nicolon, conseiller régional, Région Pays de la Loire

Sophie Mège-Cocheril, conseillère DRAC Pays de la Loire

Audrey Balavoine, intervenante danse

Camille Sonrier, chargée des ressources humaines et de la paie

### **Et en présence de :**

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale

Maurice Courchay, directeur du département danse

Marc Clérivet, directeur du département musique par intérim

Taofik Ligali, responsable administratif et financier

Hélène Sanglier, directrice du Conservatoire de Rennes

Elise Lebret, direction culture et pratiques culturelles Région Bretagne

Lucie Vinatier, cheffe de projet musique et danse, Région Pays de la Loire

Cécile Thiollier, responsable par intérim de la Paierie Régionale des Pays de la Loire

Caroline Stupienko, assistante de direction, coordinatrice ERASMUS+

La présidente informe que le conseil d'administration en visioconférence est enregistré.

Catherine Lefaix-Chauvel nomme les administrateurs titulaires et suppléants présents avec un droit de vote.

Le quorum est atteint avec 13 personnes minimum ayant le droit de vote.

Pour rappel, lorsque le titulaire est présent, le suppléant ne vote pas.

La présidente rappelle que les documents sont envoyés par mail en amont du conseil d'administration. Elle remercie Caroline Stupienko assistante de direction et coordinatrice ERASMUS+, pour sa rapidité et son efficacité ainsi que Taofik Ligali, responsable administratif et financier, pour ses documents clairement rédigés. Le conseil d'administration a été préparé par le groupe technique du 13 janvier 2023.

## **I - COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS**

### **Compte rendu du conseil d'administration du 25 novembre 2022**

La présidente donne la parole à Maximilien Chazan, étudiant musique.

Maximilien Chazan souhaite s'exprimer sur la tenue du précédent conseil d'administration, auquel il participait pour la première fois. Il a relevé quelques éléments : Catherine Lefaix-Chauvel, pendant la discussion sur le rapport d'orientation budgétaire, a notamment évoqué le fait de ne pas remplacer les agents en arrêt maladie ; René Phalippou a déclaré que « c'est difficile et si l'objectif est atteint en 2023 il faudra à la fin de l'année vous décerner une palme » ; Sophie Mege Cocheril s'interrogeait sur la pertinence de proposer toutes les disciplines instrumentales au Pont Supérieur. De son point de vue d'étudiant, il témoigne que cela démontre une certaine violence de la pertinence de leur pratique. En janvier, le non-remplacement des agents en arrêt maladie s'est révélé compliqué pour de nombreux étudiants. Le Pont Supérieur a de nombreuses missions, comme la dispense des cours de nouvelles technologies, limités par les budgets attribués. Il a été observé dans le rapport d'orientation budgétaire une augmentation de la part des charges incompressibles dans le budget du Pont Supérieur. Les félicitations révèlent pour lui une forme de cynisme. Dans un contexte où la précarité étudiante doit être prise en compte, le budget n'évoluant pas à la hauteur de ses missions, il lui paraît important d'attirer l'attention sur la manière dont les étudiants perçoivent cette instance du conseil d'administration.

Françoise Rubellin indique que le conseil d'administration ne peut répondre car il s'agit d'un commentaire et non d'une question diverse. Cela ne concerne pas l'adoption du compte-rendu mais une appréciation sur la tenue du conseil d'administration. Cette demande de faire des économies fait partie d'un processus, il s'agit d'une question de recul et d'échelle. La présidente propose d'en reparler à la fin au moment des échanges.

La Présidente rappelle que les nouveaux administrateurs élus ne prennent pas part au vote du compte rendu s'ils n'ont pas assisté au conseil d'administration concerné.

Pas de demande de rectifications concernant le compte rendu.

1 abstention

Adoption à l'unanimité

## **COMPTE DE GESTION 2022**

La présidente donne la parole à Cécile Thiollier, responsable par intérim de la Paierie Régionale des Pays de la Loire, pour présenter le résultat du compte de gestion qui a fait l'objet de nombreux échanges entre Taofik Ligali et la paierie régionale afin d'ajuster les comptes de gestion et le compte administratif avec une attention particulière au rattachement des charges. Grâce à l'étroite collaboration entre les deux services, ces documents ont été produits dans des délais très courts en ce début d'année. Elle remercie l'équipe pour la qualité des échanges.

Adoption à l'unanimité

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

La présidente explique que le compte administratif est composé de deux parties : la partie fonctionnement avec un résultat de clôture de 78429 euros et la partie investissement où le résultat de clôture est de 42400 euros. Catherine Lefaix-Chauvel commente ce résultat de fonctionnement positif, bien au-delà de l'objectif assigné à la collectivité. Au moment du vote du budget primitif 2022, il avait été demandé à l'EPCC un résultat positif de 60000 euros fin 2022, l'objectif avait été revu à 50000 euros suite à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. L'objectif est largement atteint.

La présidente explique le besoin de reconstituer la réserve qui avait été épuisée lors de la période COVID.

La parole est donnée à Stéphanie Carnet.

Elle confirme que l'objectif de ne pas puiser dans les réserves a en effet bien été tenu. Cependant lorsqu'on regarde les dépenses réelles et les recettes réelles on observe un déficit de -229460 euros, comblé car il a été autorisé de puiser dans les réserves. Cela donne donc un résultat positif de 78429 euros qu'il convient d'annoncer tout en observant un déficit pour la troisième année consécutive lorsqu'on regarde les dépenses et recettes réelles. La situation reste fragile.

Adoption à l'unanimité

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Catherine Lefaix-Chauvel précise que l'on prend acte du résultat comptable sur les deux sections afin de les reporter pour le budget 2023, sans faire de transfert entre investissement et fonctionnement.

Adoption à l'unanimité

## **BUDGET PRIMITIF 2023**

La présidente indique que lors de leur entretien du 3 janvier 2023 à la DRAC Pays de la Loire, René Phalippou, Chantal Remoué, Stéphanie Carnet et Cécile Duret-Masurel, DRAC adjointe Bretagne, les incitaient à revenir sur la stratégie budgétaire pour sortir de cette situation très grave connue au printemps dernier.

La présidente passe la parole à Catherine Lefaix-Chauvel afin de rappeler les quatre points saillants de la stratégie adoptée.

Catherine Lefaix-Chauvel expose la poursuite de stabilisation et éventuellement la reconstruction du fonds de roulement de l'EPCC avec :

- La mise en oeuvre de la maquette unique DNSPM DE musique, qui aura un impact budgétaire et organisationnel ;
- La fin du remplacement renfort sur le poste de responsable administratif et financier. Suite au départ de l'agent titulaire en mutation dans une autre collectivité, Taofik Ligali a été recruté en octobre 2022. C'est la fin du double financement de ce poste ;
- Des choix stratégiques en matière de gestion des ressources humaines ;
- La poursuite des efforts de gestion mis en oeuvre depuis un an.

Une communication régulière auprès des principaux contributeurs financiers de l'EPCC se poursuit avec des points d'étapes sur l'exécution budgétaire en cours et des perspectives d'atterrissage budgétaire au mois d'octobre.

Dans ce budget primitif, on remarque une baisse de 178000 euros sur les charges à caractère général et charges de personnel soit 83,11% de baisse des dépenses observées en 2022 par rapport à 2021, représentant des efforts substantiels qui se traduisent budgétairement dans le budget primitif 2023.

La parole est donnée à Stéphanie Carnet.

Elle souligne la clarté des documents transmis pour la préparation de ce conseil d'administration. Le budget primitif annonce encore une fragilité (rappel des stratégies évoquées : optimisation des coûts pédagogiques, suppression d'un poste de catégorie A, non-remplacement des agents en arrêt maladie). Les partenaires publics seront vigilants en terme de dialogue social et de dialogue avec les étudiants. Elle rappelle qu'une assurance statutaire a été votée par rapport aux arrêts maladie. Elle s'interroge sur un déséquilibre entre les dépenses réelles et les recettes de fonctionnement, qui signifierait que l'on puiserait encore dans les réserves en 2023 ? Elle souhaite une explication sur le point de la reconstitution du fonds de réserve avant le vote.

Taoufik Ligali explique que l'on ne peut afficher le résultat de l'exercice 2023 de façon anticipée dans la présentation du document. On devrait présenter un budget primitif équilibré en recettes et en dépenses. Dans l'exécution il faudra maintenir un niveau d'au moins 50K de fond de roulement. L'EPCC est passé en janvier 2023 à la M57. Cela ne présage pas que l'on va consommer le fond de roulement constitué en 2022. La présentation du budget primitif est sincère.

Cécile Thiollier précise que la maquette de la M57 ne permet pas de faire apparaître un résultat anticipé sur un exercice qui n'a pas encore commencé. Les comptes devant être équilibrés en dépenses et en recettes, il faut que le niveau de dépenses en face de celui des recettes soit le même. Il s'agit d'une remise en conformité de la présentation par rapport à la M57.

La présidente donne la parole à Christophe Fenneteau qui s'inscrit dans le droit fil des remarques et propos de Stéphanie Carnet que les deux DRACs partagent, que la poursuite de cette stabilisation appelée des vœux de l'ensemble des administrateurs est bienvenue. Il est bien conscient des difficultés partagées par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur à l'échelle nationale dans ce contexte compliqué.

Il rappelle que la question des choix stratégiques RH appelle beaucoup d'attention pour que l'ensemble se déroule dans le dialogue social auquel sont très attachés les DRACs.

Il propose, comme cela a déjà été évoqué précédemment, de constituer un groupe de travail sur la question de l'analyse financière pour maîtriser les tenants et aboutissants et accompagner l'EPCC dans les leviers pour poursuivre cette stabilisation. A la DRAC un agent assure ce contrôle financier et est prêt à dégager du temps pour mieux mesurer aux côtés du Pont Supérieur tous les leviers à disposition pour maintenir cette stabilisation financière qui mérite un accompagnement et suivi face à cette fragilité.

La parole est donnée à Anne-Sophie Lamberthon.

Elle s'inscrit dans le discours des deux DRACs et mesure le travail en interne. Elle remercie Taoufik Ligali pour le travail réalisé au quotidien et Christophe Fenneteau qui rappelle la présence des DRACs aux côtés du Pont Supérieur; l'objectif étant de voir ce bel établissement perdurer. La trajectoire prise était dangereuse, il faut viser à sécuriser l'établissement. On est tous contraint, il s'agit d'argent public qui doit être dépensé utilement. La Région Pays de la Loire reste aux côtés du Pont Supérieur, toujours en phase avec les deux DRACs.

La présidente rappelle qu'en dix ans d'existence, les subventions n'ont pas augmenté, l'inflation n'a pas été prise en compte. L'enjeu est de continuer à survivre avec ces nouveaux impératifs. En réponse à Maximilien Chazan sur la nécessité de personnel supplémentaire, il a été clairement dit qu'il n'en était pas question.

La présidente donne la parole à Maximilien Chazan.

Maximilien Chazan précise qu'il faisait référence aux choses qui évoluent, d'autres non, et elles contribuent à une pression qui peut se faire ressentir en interne.

La parole est donnée à Marie-Violaine Cadoret.

Elle remercie l'ensemble des intervenants pour toutes ces remarques et tous ces rappels. Pour les professeurs, enseignants, intervenants, le plus difficile est l'équilibre entre ce vertigineux exposé de chiffres entre restrictions budgétaires, problématiques actuelles et le maintien du niveau d'exigence des formations, l'offre de formation. L'enseignant se doit d'être rassurant et engageant auprès des étudiants, puisqu'il est question de leur avenir.

La présidente en a tout à fait conscience. Comment rassurer et aller toujours de l'avant dans ces conditions ? « Nous rêverions que les tutelles décident de donner aujourd'hui 100000 euros de plus. La directrice générale ne sait plus où aller chercher des réductions (sachets de thé, train, hôtel) tout a été essayé de l'ordre du matériel jusqu'à la restructuration ». Elle remercie les enseignants, et comprend que ce qui fait exister Le Pont Supérieur est d'être un établissement d'enseignement supérieur qui n'a pas d'égal, qui est original, avec une mission difficile. Il ne s'agit pas de le faire exister en le dégradant. Chacun fait des efforts face à cette difficulté.

La parole est donnée à Stéphanie d'Oustrac.

L'enseignement artistique est porté sur l'humain notamment à l'occasion des cours particuliers. Cela rajoute à la complexité de l'exercice. On parle d'élitisme mais il n'empêche que les étudiants ont besoin d'affiner ce travail, en pensant toujours à économiser, toujours en visant l'excellence. Cela relève d'un travail de funambulisme vertigineux. Comment affiner pour que chaque discipline puisse être optimisée par rapport à ces spécificités ? Toute l'équipe y est engagée.

La présidente donne la parole à Catherine Lefaix-Chauvel afin de témoigner en tant que co-présidente de l'ANESCAS sur l'aspect national du contexte. Les écoles territoriales qui portent cette mission de service public de l'enseignement supérieur culture sont mises en difficulté financièrement pour mener à bien les objectifs assignés.

La parole est donnée à Stéphanie Carnet.

Elle remercie Taoufik Ligali et Cécile Thiollier pour leurs précisions. Elle souhaite s'accorder sur le fait que le budget primitif annonce des recettes et dépenses en déséquilibre et que Le Pont Supérieur s'engage à ne pas puiser dans les réserves pour clore l'exercice 2023 et à réabonder son fond de réserve en 2023. C'est un point important à souligner avant le vote du budget primitif.

Catherine Lefaix-Chauvel explique que l'on ne peut garantir que les 50K ne seront pas sollicités. Une nouvelle augmentation du point d'indice des fonctionnaires par exemple, une dépense que l'on ne peut pas prévoir en amont, comme cela s'était passé en 2022, est toujours susceptible d'intervenir.

Adoption à l'unanimité.

### **REMISE GRACIEUSE FRAIS EXCEPTIONNELS 2022-2023**

La présidente informe pour rappel que l'on s'est aperçu d'une inéquité de traitement des droits de scolarité par rapport aux étudiants boursiers. Ne faudrait-il pas remettre la moitié des frais de scolarité aux étudiants boursiers notamment pour les échelons les plus élevés ?

Le choix fait en dialogue avec les deux DRACs et les deux régions est de voir au prochain conseil d'administration comment réguler ce déséquilibre. Dans l'attente, pour atténuer l'impact, il est proposé aux étudiants ayant l'échelon le plus élevé (6 et 7) de leur rembourser la moitié de leurs frais de scolarité, ce qui représente 225 euros chacun.

La parole est donnée à Maximilien Chazan.

Cette anomalie a été mise en évidence par les étudiants boursiers eux-mêmes. Ceux qui bénéficient le plus de bourses ne perçoivent de fait aucune remise. Il ne faut pas se fier uniquement au niveau de bourse perçu par les étudiants, d'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte. Il s'agit d'engager Le Pont Supérieur et ses administrateurs dans cette démarche de solidarité qui est automatique dans certains autres établissements. Maximilien Chazan a contacté d'autres établissements pour avoir une idée de la politique nationale mise en œuvre et avoir un certain nombre d'éléments à ce sujet-là. La précarité financière n'augure rien de bon dans la poursuite et la réussite de sa scolarité.

La parole est donnée à Catherine Lefaix-Chauvel.

Catherine Lefaix-Chauvel indique que lors du groupe technique, plusieurs scénarii avaient été proposés pour mieux prendre en compte les échelons de bourses. Il a été convenu que cela doit faire l'objet d'une discussion avec les représentants des étudiants avant d'aboutir à l'élaboration d'une délibération. Elle mentionne une inégalité de traitement entre des mêmes étudiants de l'enseignement supérieur culture spectacle vivant. En effet un arrêté de 2019 prévoit la gratuité pour les étudiants boursiers au sein des établissements nationaux (CNSM Lyon, Paris), ce qui n'est pas le cas dans les établissements territoriaux. Si Le Pont Supérieur devait le faire, c'est avec un abondement de la contribution du ministère de la Culture.

La parole est donnée à Anne-Sophie Lamberthon.

Elle pose la question de savoir s'il existe un tarif solidarité comme il en existe au sein de certains lycées par exemple, à savoir la possibilité de payer un niveau un peu plus fort pour les élèves qui le peuvent.

Catherine Lefaix-Chauvel indique que cela pourrait être envisagé et faire l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil d'administration fin mars, début avril pour une mise en œuvre à la prochaine rentrée.

La parole est donnée à Christophe Fenneteau.

C'est pour ces raisons qu'un échange doit avoir lieu sur ces questions avant de poursuivre plus en avant les propositions à travailler pour soumettre aux administrateurs lors d'un prochain rendez-vous un vrai traitement de cette question tarifaire, notamment concernant les élèves boursiers.

Pour 2023, il n'y a pas de mesures nouvelles spécifiques. Au niveau national le ministère est interpellé et a pleine conscience de ces questions. En tout cas il est intéressant d'avoir des échanges aujourd'hui à ce sujet pour réfléchir ensemble à une solution la plus juste et la plus équitable possible.

Dans l'attente d'une prochaine délibération, Catherine Lefaix-Chauvel propose de faire un geste en direction des quatre étudiants échelon de bourses 6 et 7.

Adoption à l'unanimité

#### **ADHESION GROUPE CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE**

Catherine Lefaix-Chauvel rappelle que le conseil d'administration a mandaté le CDG44 par une nouvelle consultation pour un contrat de groupe d'une assurance statutaire. Le CDG44 en a informé Le Pont Supérieur le 9 janvier 2023 par un courrier qui a permis le choix des garanties proposées. Il s'agit avec cette délibération d'acter l'adhésion du Pont Supérieur à ce nouveau contrat d'assurance statutaire, qui aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et durera jusqu'à fin 2026. Techniquement et en interne le contrat a été étudié pour qu'il soit finançable et pris en compte dans le budget 2023.

Adoption à l'unanimité

#### **RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS EN CAS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

La présidente indique qu'il s'agit d'une délibération proposée chaque année afin de pouvoir engager des agents contractuels lors de besoins spécifiques, lors d'événements par exemple.

Adoption à l'unanimité

#### **REGLEMENT DES ETUDES DNSPM-DE**

En conformité avec l'arrêté du 17 novembre 2022 qui abrogeait l'arrêté de 2008 et requiert une délibération pour voter le règlement des études travaillé par le conseil pédagogique musique.

Marc Clérivet présente le règlement des études.

Le conseil pédagogique est une instance mise en œuvre l'an dernier au sein du département musique. Cette instance de partage et de concertation réunit coordinateurs, représentants des enseignants et représentants des étudiants. Ce travail sur le règlement des études depuis l'an dernier a été précédé d'un travail en interne puisqu'il n'existait pas de règlement pour le DNSPM et pour le DE. Les deux cursus étant liés par le tronc commun il a été décidé d'en proposer un seul.

La présidente remercie l'équipe pour ce travail collaboratif.

La validité de ce règlement est soumis au vote du conseil d'administration.

La parole est donnée à Marie-Violaine Cadoret.

Elle souhaite s'assurer que ce règlement peut être révisé d'année en année, notamment concernant l'article 4 par exemple sur les épreuves d'admission au concours d'entrée.

Marc Clérivet indique qu'un ensemble de dispositions ne peuvent rester figées et évolueront avec la formation.

Adoption à l'unanimité

## **II – PRESENTATION DU PLAN DE FORMATION 2023 DES AGENTS PERMANENTS**

La parole est donnée à Catherine Lefaix-Chauvel.

Cette présentation ne fait pas l'objet d'une délibération mais est une obligation pour les collectivités territoriales. Le plan de formation est un programme prévisionnel des actions de formation au sein de la collectivité dans le but de développer les compétences des agents et de maintenir une adéquation avec l'évolution de leur emploi et les projets de l'établissement. Certaines formations relatives à l'hygiène et la sécurité sont obligatoires et doivent être inscrites au budget. Suite aux remontées des agents lors de leur entretien annuel, un arbitrage permet de choisir les formations facultatives.

Cette année, une large part du budget (41% des 9975 euros du budget global) est consacrée à une formation coûteuse mais importante « se repérer dans la formation professionnelle continue », consécutivement à la suppression du poste de la formation professionnelle continue. Elle concerne deux agents afin de les faire monter en compétence pour le suivi des stagiaires, qui constitue un secteur toujours en mouvement.

## **III – MISSIONS & ACTIVITES DU PONT SUPERIEUR**

**CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE (PROJET) RELATIVE AUX ADAPTATIONS ET AMENAGEMENT DES EPREUVES D'EXAMEN ET DE CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC UN TROUBLE DE SANTE INVALIDANT.** (cette circulaire se substituera à la partie de la circulaire du 5 août 2011 portant sur le même objet)

La présidente propose un point rapide sur une circulaire concernant les candidats en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant.

La parole est donnée à Catherine Lefaix-Chauvel.

Du fait de la certification Qualiopi, Catherine Lefaix-Chauvel s'est autodésignée « référente handicap » puisqu'il s'agit d'une obligation. L'accès de ces candidats semble être une priorité ministérielle. Noël Corbin, délégué général à la DGTTC au ministère de la Culture convie l'ensemble des référents handicap pour une réunion le 6 février 2023 à l'occasion de laquelle des réponses pour la mise en œuvre de cette circulaire interministérielle pourront être partagées lors du prochain conseil d'administration.

La parole est donnée à Chantal Remoué.

Chantal Remoué intervient sur cette question du handicap. La délégation DGTTC créée il y a deux ans est très attentive à la vie étudiante et travaille à la mise en œuvre de mesures pour palier ces questions de précarité et d'inclusion. Le ministère travaille à la mise en place de soutien pour l'organisation des examens et concours. La prise en charge, bien identifiée par la délégation, a augmenté de 200% l'an dernier.

## **RENCONTRES TRANSMETTRE**

La parole est donnée à Maurice Courchay

Les rencontres TRANSMETTRE qui auront lieu les 30 et 31 mars 2023 seront le bilan final du processus de recherche POEMS dans lequel sont impliqués les formateurs et étudiants en partenariat avec le CREN, laboratoire de recherche en éducation de l'Université de Nantes, le département des sciences de l'éducation et le centre chorégraphique national de Nantes.

Pour cette restitution au centre national chorégraphique de Nantes, les étudiants sont au cœur des éléments qui auront été traversés pendant ces deux années afin de mesurer la pertinence du projet de recherche par rapport à l'évolution d'un parcours de formation.

La parole est donnée à Morgane Leroy.

L'étudiante témoigne de leur engagement dans le processus de travail autour des œuvres et commence la préparation des rencontres TRANSMETTRE du mois de mars. Le bilan de ce travail est perçu comme un réservoir d'expériences et un outil de transmission très important. Ces rencontres permettront de présenter toutes les réflexions, de questionner les personnes présentes, de continuer à évoluer dans ce processus de recherche.

Pour la présidente, TREUZKAS et TRANSMETTRE sont des moments de visibilité du Pont Supérieur auxquels tous sont conviés. Elles mettent en lumière des collaborations notamment avec l'Université de Nantes. Des représentants de l'Université seront invités à cette occasion.

La parole est donnée à Catherine Lefaix-Chauvel.

Pour rappel, le projet de recherche POEMS, comme celui porté par la musique, est un des projets lauréats d'un appel à projet recherche 2021 pour les écoles supérieures culture du ministère de la Culture. Les travaux des six lauréats nationaux seront présentés au CNSM de Paris en fin d'année et donneront une visibilité nationale aux projets.

Catherine Lefaix-Chauvel résume les missions du Pont Supérieur : la professionnalisation, l'accessibilité, la recherche et ajoute la transition écologique. L'ANESCAS, association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, a été mandatée par la DGCA dans le cadre du plan d'action pour la transition écologique afin de réaliser un référentiel carbone pour son réseau sur la base d'un échantillon représentatif. L'objectif sera d'établir un profil carbone pour chaque type de structure et d'accompagner chacun dans la mise en œuvre d'un plan d'actions éco-responsables.

La parole est donnée à Christophe Fenneteau

Il confirme que c'est en effet une information importante, qui fait partie de la feuille de route du ministère de la Culture. Plutôt que d'imposer un bilan carbone, il a semblé opérationnel de travailler par échantillons, par types de structures. Cela servirait à tout le réseau. C'est un élément majeur sur lequel le ministère va s'appuyer pour la mise en œuvre d'une partie de cette feuille de route. Il remercie Le Pont Supérieur pour sa contribution.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Au titre des questions diverses, la présidente, revient sur l'intervention de Maximilien Chazan en soulignant que certains points avaient été discutés au cours du conseil d'administration.

La parole est donnée à Pierre-Henri Frangne.

Il tient à s'exprimer en ne représentant aucun établissement extérieur mais plutôt sous forme d'un témoignage. En réponse à Maximilien Chazan et aux diverses interventions sur les questions de budget. Tout le monde a bien conscience que les contraintes économiques sont élevées, imposées par les tutelles. Il témoigne du fait que la directrice générale et la présidente du Pont Supérieur font tout pour protéger l'enseignement dispensé, ainsi que ses étudiants auxquelles elles attachent une attention particulière. De façon plus générale, lorsque les DRACs posent des questions, un sentiment de soupçon est perceptible, les encouragements viennent peu souvent alors que les conditions de travail imposées par l'État sont difficiles. La préparation des conseils d'administration est exemplaire, et il remercie la présidente et la directrice générale pour la qualité de leurs travaux.

La présidente précise qu'elle essaie d'accueillir la parole de tout le monde, notamment des étudiants et à aucun moment ne fait preuve de cynisme. Les étudiants ne constituent pas une « variable d'ajustement ».

La parole est donnée à Maximilien Chazan.

Sur la question de la violence de son intervention, il précise que les étudiants subissent les conséquences des décisions prises au conseil d'administration. Lorsque par exemple le personnel n'est pas remplacé, il leur manque des interlocuteurs pour faire part de leurs problèmes, scolaires ou personnels. La bonne volonté de l'administration n'est pas remise en question mais la nature des questions qu'on pose. La question de ne pas investir davantage n'est pas neutre.

La présidente ajoute l'impact sur le personnel administratif.

La parole est donnée à Stéphanie Carnet.

Les conseils d'administration font en amont l'objet de groupes techniques, dans lesquels la direction du Pont Supérieur, les financeurs, État et Régions, passent beaucoup de temps, de nombreuses questions sont posées pour éviter des sujets trop techniques lors des conseils d'administration. Les DRACs sont les garants du bon fonctionnement des établissements dans lesquels elles siègent, il est de leur devoir de poser des questions en toute transparence pour l'ensemble des membres du conseil d'administration et de ne pas être dans une auto-satisfaction permanente. L'État sait reconnaître lorsque le travail est bien fait. Si un contrôle de gestion intervenait, il est du devoir de l'agent de l'État de s'assurer que toutes les garanties aient été prises pour la pérennité de sa structure. Il faut rappeler combien la transparence est importante pour permettre aux membres de voter en toute sérénité. Bien consciente de la zone de turbulence que traversent les établissements d'enseignements supérieur actuellement, l'idée est de rétablir tous ensemble cet équilibre notamment par le travail de chacun.

La parole est donnée à Christophe Fenneteau.

Dans le droit fil de ce qu'évoque Stéphanie Carnet, il ne partage pas le sentiment d'un conseil d'administration tendu. Suite à cette première participation, il fait le constat depuis sa prise de fonction en septembre dernier, que l'accompagnement de l'établissement Pont Supérieur est très bien suivi par les deux DRACs. Le groupe technique permet d'avoir un dialogue resserré avec la direction de l'établissement et les échanges sont nourris. Le conseil d'administration permet d'avoir un espace de dialogue où il y a eu beaucoup de questions, de réponses qui permettent de mettre l'ensemble des administrateurs face à l'ensemble des éléments pour se positionner.

L'accompagnement proposé sur le volet financier avec Thierry Chevallier est un véritable soutien pour aider à maintenir les missions du Pont Supérieur. Concernant les félicitations, il a parcouru le dernier compte rendu où beaucoup d'éléments de satisfaction ont été donnés de la part des deux DRACs sur la récente remise à flot des comptes. Il faut savoir être sur de vrais questionnements pour éclairer la prise de décision.

La parole est donnée à Stéphanie d'Oustrac.

Cela reflète les différentes positions des uns et des autres. Dans l'administration on observe une sécurité de l'emploi, les professeurs sont vacataires et les étudiants sont en construction, face à leur avenir. Les étudiants sont au centre de la préoccupation. Les professeurs sont dans l'élaboration pour les y aider, et l'équipe administrative est autour. Il est important de s'entendre autour des problématiques de chacun. Les angoisses des étudiants, sont palpables, ainsi que les préoccupations des professeurs pour garder le niveau d'exigence que requiert Le Pont Supérieur. Tous essaient de réfléchir dans le même sens.

La parole est donnée à Samia Sultani-Vigneron.

Le Pont Supérieur n'échappe pas en effet aux difficultés auxquelles de nombreux établissements doivent faire face. En tant qu'enseignante-chercheuse dans un IUT avec la réforme des IUTs, elle est elle-même confrontée à l'accueil d'une promotion de plus dans les mêmes locaux avec les mêmes moyens.

Elle propose que les présidents de Région adressent un courrier co-signé au Ministère pour alerter au plus haut niveau sur la situation. Au-delà du travail déjà accompli pour assainir la situation budgétaire, Il est nécessaire d'aller plus loin.

La présidente souhaite bonne chance au Pont Supérieur, aux étudiants.

La présidente clôt le conseil d'administration.

La séance est levée à 16h

\*\*\*